ARTOIS -FORMATION -PROFESSIONNELLE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31 62 02246 62 auprès du préfet de région de Nord-Pas de Calais.

PROGRAMME DE FORMATION:

Préparation à l'autorisation de conduite de gerbeur à conducteur accompagnant

| Durée: | Lieu: | Nombre de participants: | Date(s) de formation |
|--------|-----------------|-------------------------|----------------------|
| 04H00 | Dans vos locaux | De 01 à 06 participants | A définir |

Fiche descriptive de la formation:

Objectif de la formation :

- -Être informé sur la prévention du risque professionnel des gerbeurs à conducteur accompagnant.
- -Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- -Circuler et travailler en sécurité avec un gerbeur à conducteur accompagnant.
- -Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Pré-requis:

- Il est recommandé de parler et écrire le français pour suivre la formation gerbeuse à conducteur accompagnant

Public concerné:

- Toute personne, appelée à conduire un gerbeur à conducteur accompagnant

Moyens pédagogiques et techniques :

- Exposé théorique et exercices pratiques de conduite et de manipulation de charges

Modalités Pédagogiques :

- Livret de cours et support audiovisuel
- Gerbeur (mis à disposition par vos soins)

Moyens d'encadrement :

- Les formateurs, expérimentés en pédagogie, disposent également d'expérience à la conduite de gerbeur

Contenu de la formation

- Contexte réglementaire.
- Règles de conduite et de stationnement en sécurité.
- Technologie des gerbeurs à conducteur porté : Capacité de charges.
- Conditions de stabilité.
- Vérifications et entretien d'usage lors de la prise et de la fin de poste.
- Contrôle du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Circulation à vide et en charge.
- Prise et dépose au sol et/ou manutention de différents types de charges.
- Gerbage en pile et/ou en palletier.

ARTOIS - FORMATION - PROFESSIONNELLE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31 62 02246 62 auprès du préfet de région de Nord-Pas de Calais.

| Validation de la formation | Sanction de la formation |
|--------------------------------|--|
| - Test par questionnaire écrit | Après les tests, délivrance d'une attestation aux participants |
| - Test pratique | |